

Classement selon la directive 2006/7/CE

E Excellente qualité	B Bonne qualité	S Qualité suffisante	I Qualité insuffisante
P Insuffisamment de prélèvements		N Site non classé	
Le nombre situé avant la lettre correspond aux nombres de prélèvements effectués dans l'année.			
A partir de la saison balnéaire 2013, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE.			

81 - TARN

Commune	Point de prélèvement	Type d'eau	2023
ALMAYRAC	BARRAGE DE LA ROUCARIE	douce	5E
BELLEGARDE-MARSAL	BAIGNADE DU ROC BLANC	douce	5E
BLAYE-LES-MINES	CAP DECOUVERTE PLAGE SAINTE MARIE	douce	7E
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL	RETENUE DE VERE-GRESIGNE	douce	6E
DAMIATTE	CAMPING SAINT-CHARLES	douce	6E
MAZAMET	BARRAGE DES MONTAGNES	douce	6E
MONT-ROC	BASE DEPARTEMENTALE RAZISSE	douce	6E
NAGES	PLAGE DE RIEU-MONTAGNE	douce	5E
PAMPELONNE	CAMPING AIRE NATURELLE PAMPELONNE	douce	6E
RABASTENS	RIVIERE TARN RABASTENS	douce	6E
RIVIERES	RIVIERE TARN AIGUELEZE	douce	6E
SAINT-JUERY	BAIGNADE DES AVALATS Lo Capial	douce	0N
TREBAS	ESPACE BASE DE LOISIRS TREBAS	douce	6E